

Nombre de membres :		L'an deux mille vingt-trois Le mardi 14 mars à 8 H 30, le Bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes- Alpes s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président, dans son bureau à l'Hôtel du Département – Place Saint-Arnoux à GAP.
- en exercice	5	
-		
- présents	4	
- pour	4	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT  
Monsieur Daniel GALLAND  
Madame Valérie GARCIN-EYMEOD  
Monsieur Christian HUBAUD



Etaient excusées :

Madame Chantal EYMEOD

OBJET : Préparation de la séance du Conseil d'Administration du mardi 21 mars 2023

Exposé des motifs

Le Président présente aux membres du Bureau, l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration du mardi 21 mars 2023.

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 décembre 2022.

Information des membres du conseil d'administration par le président CANNAT de l'agression des sapeurs-pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours de Dévoluy, le dimanche 5 février dernier lors d'une intervention de secours à personne.

\* \* \* \* \*

Rapport n° 2023/1-1	Bilan et analyse de l'activité opérationnelle 2022
Rapport n° 2023/1-2	Présentation du dispositif de secours mis en place pour la saison nautique – Eté 2023
Rapport n° 2023/1-3	Compte administratif 2022
Rapport n° 2023/1-4	Compte de gestion 2022
Rapport n° 2023/1-5	Affectation du résultat 2022
Rapport n° 2023/1-6	Provisions pour contentieux

- Rapport n° 2023/1-7 Budget primitif 2023
- Rapport n° 2023/1-8 Forfait développement durable pour le trajet des salariés : modification des règles
- Rapport n° 2023/1-9 Désignation des représentants de l'administration pour siéger à la CAP unique pour les catégories A et B
- Rapport n° 2023/1-10 Prise en charge des frais de restauration pour les sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre des activités de service (cf. : délibération n° 2022/2-11 du 5 juillet 2022)
- Rapport n° 2023/1-11 Présentation du Rapport Social Unique 2022 (RSU)
- Rapport n° 2023/1-12 Demande de remise gracieuse
- Rapport n° 2023/1-13 Création d'un poste de médecin contractuel suite à une vacance infructueuse
- Rapport n° 2023/1-14 Déclinaison des acquisitions 2023 pour le matériel roulant
- ⇒ Présentation de la mise en œuvre des pactes capacitaires par le représentant de M. le Préfet des Hautes-Alpes
- Rapport n° 2023/1-15 Aide financière de l'Etat au titre des pactes capacitaires feux de forêts et d'espaces naturels
- Rapport n° 2023/1-16 Autorisation de Programme (AP)/Crédits de paiement (CP) relative à la rénovation et mise aux norme des locaux d'hébergement et de restauration de la direction départementale des services d'incendie et de secours et du centre de secours principal de GAP
- Rapport n° 2023/1-17 Compte-rendu des activités du Bureau du CASDIS
- Rapport n° 2023/1-18 Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2023
- Rapport n° 2023/1-19 Répartition des contributions des communes et intercommunalités pour 2023 : Modificatif suite à une erreur matérielle

Questions diverses

\*\*\*\*\*

*Les membres du Bureau prennent acte de l'ordre du jour ci-dessus et déterminent pour chacune des délibérations les orientations à mettre en œuvre.*

*La présente délibération sera rapportée devant le prochain Conseil d'Administration.*

Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration du SDIS 05,  
compte tenu de la réception en  
Préfecture le : 22 MARS 2023  
et de la publication-notification  
le : 22 MARS 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le président,

Marcel CANNAT

Pour le Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Services  
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Alain JUGE